



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

limitations de vitesse

Question écrite n° 101351

Texte de la question

M. Patrick Labaune attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur au sujet de l'expérimentation du 80 km/h sur la route nationale 7. Depuis le 1er juillet 2015, le tronçon routier de 18 kilomètres situé entre Gervans et Valence Nord sur la RN 7, est limité de manière expérimentale à 80 km/h. Cette mesure impacte quotidiennement les milliers d'usagers qui empruntent cet axe. Pendant cette phase d'expérimentation, il était prévu d'établir un premier bilan relatif à la baisse de vitesse fin décembre 2015. Cependant, à ce jour aucun document de ce type n'a été constitué. Constatant le silence des autorités, les usagers souhaitent avoir des éléments de réponse sur cette première année d'expérimentation. Cette demande est d'autant plus légitime que sur la route nationale 151, également soumise à la limitation, le nombre d'accidents a augmenté et le nombre d'automobilistes flashés a doublé. Ce premier bilan est donc largement négatif. Compte tenu des résultats insatisfaisants de l'expérimentation sur la route nationale 151, il lui demande s'il est possible de fournir un premier bilan aux usagers de la route nationale 7.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Labaune](#)

Circonscription : Drôme (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 101351

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 décembre 2016](#), page 10230

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)